

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°52 du 16 décembre 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

DÉCISION N° 5629/DEF/DCSCA/SD/FBC/FIN

portant création d'une sous-trésorerie militaire désignée « antenne Mayotte du groupement de soutien de base de défense, direction du commissariat d'outre-mer » à Mayotte rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de la Réunion-Mayotte.

Du 25 octobre 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMEES : *bureau « modernisation financière »*.

DÉCISION N° 5629/DEF/DCSCA/SD/FBC/FIN portant création d'une sous-trésorerie militaire désignée « antenne Mayotte du groupement de soutien de base de défense, direction du commissariat d'outre-mer » à Mayotte rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de la Réunion-Mayotte.

Du 25 octobre 2011

NOR D E F E 1 1 5 2 1 0 7 S

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5 ; signalé au BOC 5/2011 ; BOEM 681.2.1, 681.2.2).

Décision n° 2164/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 (BOC N° 53 du 17 décembre 2010, texte 5 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.3.1.5

Référence de publication : BOC N°52 du 16 décembre 2011, texte 6.

Art. 1er. Il est créer au sein de l'antenne de Mayotte du groupement de soutien de la base de défense de la Réunion-Mayotte une sous-trésorerie militaire désignée « antenne Mayotte du GSBdD-DICOM », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de la Réunion-Mayotte.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de brigade aérienne,
sous-directeur finances budget-comptabilité,*

Jean-Marc BOURDEAU.